

MARTINE BERTHET

SENATRICE DE LA SAVOIE

Membre de la Commission des Affaires Économiques

Membre de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

Présidente de la 5^{ème} Commission

ANETT

Vice-Présidente

Monsieur François Bayrou Premier ministre Hôtel Matignon 57 rue de Varenne 75700 Paris cedex 07

Paris, le 19 août 2025

Nos réfs : MB/NB

Monsieur le Premier ministre,

À la suite de vos annonces relatives au Budget 2026, présentées le 15 juillet dernier, de nombreuses collectivités m'ont alertée sur la situation financière critique qu'elles traversent. La baisse de 5,3 M€ des dotations allouées aux collectivités territoriales vient en effet aggraver une équation budgétaire déjà fortement fragilisée.

Cette orientation s'ajoute à plusieurs mesures récentes qui pèsent lourdement sur les finances locales :

- Le doublement du dispositif DILICO,
- Le maintien du gel de la dynamique de TVA pour 2025 et au-delà,
- Le report d'un an du remboursement du FCTVA.

Par ailleurs, dans mon département de la Savoie, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) a versé, depuis 2020, 2 912 278 € au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce mécanisme, souvent qualifié d'« impôt sur la fortune territorial », repose sur un mode de calcul inadapté aux réalités économiques des territoires touristiques de montagne. Il réduit directement la capacité d'investissement de l'intercommunalité, et limite ainsi sa faculté à répondre aux besoins des habitants et à soutenir le développement local.

Dans ce contexte, les communes les plus petites et les plus fragiles du territoire se retrouvent paradoxalement contributrices au FPIC, du fait de l'assujettissement de l'EPCI. Ainsi, Albiez-le-Jeune (140 habitants, budget de 250 000 €) contribue à hauteur de 8 487 €, et Montvernier (240 habitants, budget de 250 000 €) à hauteur de 9 063 €. Cette situation est profondément inéquitable.

Face à ce plan d'austérité, les élus des communes concernées demandent davantage de transparence sur l'utilisation des fonds issus du FPIC, mais aussi



une redistribution plus équitable au niveau local (échelon départemental ou régional) et une différenciation tenant compte des réalités spécifiques des territoires de montagne.

En effet, ces territoires supportent déjà des contraintes structurelles fortes, telles que :

- Des coûts de services majorés par la géographie et la dispersion de l'habitat,
- Des charges liées aux équipements touristiques d'intérêt général assumées par les collectivités locales,
- Une saisonnalité économique nécessitant des modes de calcul adaptés pour la péréquation,
- L'inflation subie en raison du chantier d'infrastructure nationale Lyon— Turin (logements, salaires, coûts de travaux).

Une réforme du FPIC, depuis longtemps sollicitée, qui instaurerait une redistribution locale et une exonération des communes les plus pauvres intégrées dans des EPCI contributeurs, permettrait d'assurer une solidarité mieux ciblée.

Depuis 2017, l'effet cumulé des réformes et baisses de dotations fragilise considérablement les intercommunalités telles que la 3CMA :

- Baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), accentuée par les effets de la CRDP qui ont fait passer la dotation d'intercommunalité de +339 000 € en 2014 à -333 000 € depuis 2020,
- Diminution progressive de la dotation de compensation (-3 à -5 % par an),
- Suppression de la taxe d'habitation, érosion des bases CFE, disparition de la CVAE sans prise en compte des bases fiscales liées au chantier Lyon-Turin,
- Mise en place du dispositif DILICO,
- Gel de la dynamique de TVA,
- Baisse de la DCRTP,
- Report du remboursement du FCTVA.

Ainsi, le Président de la 3CMA estime que les pertes cumulées dépasseront 7 M€ sur la durée du mandat, au regard des mesures déjà appliquées et de celles annoncées. Ces pertes compromettent non seulement la qualité et la continuité des services publics pour les habitants, mais aussi la capacité d'investissement



des collectivités dans les infrastructures, l'aménagement, la transition écologique et le développement économique.

Monsieur le Premier ministre, je vous appelle à défendre les intérêts légitimes des communes et intercommunalités de montagne, afin qu'elles puissent continuer à accueillir les touristes, soutenir leurs habitants et maintenir la vitalité de ces territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Martine Berthet